



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>41493</b>	De <b>Mme Véronique Louwagie</b> ( Les Républicains - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> >Prolifération des chenilles processionnaires du chêne	<b>Analyse</b> > Prolifération des chenilles processionnaires du chêne.
Question publiée au JO le : <b>05/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de signalement : <b>07/12/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la prolifération des chenilles processionnaires dans les forêts. Ces chenilles provoquent d'une part une réaction urticante chez l'homme et d'autre part une chute des feuilles chez le chêne. En effet, les chenilles processionnaires du chêne présentent des micro-poils extrêmement volatiles, qui une fois dans l'air libèrent une toxine urticante provoquant des démangeaisons cutanées, des oedèmes ou des atteintes respiratoires. En outre, les dégâts provoqués par les chenilles sont inquiétants chez les jeunes chênes parce qu'elles ralentissent leur croissance et chez les chênes adultes parce qu'elles contribuent à leur affaiblissement. L'Office national des forêts (ONF) insiste sur les effets parfois graves que représentent ces chenilles sur la santé des individus, des animaux domestiques et des enfants. L'absence de grands froids hivernaux tuant une partie des œufs des chenilles processionnaires avant qu'ils n'éclosent explique en partie la répétition de ce phénomène ces dernières années. Les agents de l'ONF doivent ainsi se munir de protections supplémentaires et s'inquiètent sur la prolifération de ces insectes qualifiée de véritable « problème de santé publique ». Ainsi, elle souhaite connaître l'avis du Gouvernement concernant cette problématique.